

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : sophie-leclerc-collegedechampigny-com
<https://www.cadre21.org/membres/e842952b09acfe02b92c45dc>

Date d'obtention : 2024-12-13 16:56:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Utiliser seulement si dans un cadre scolaire.

Ne pas parler à l'instigateur si cas malveillant.

Ne pas demander à voir les images.

Retirer cellulaire pour supprimer image.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Plus de sensibilisation.

Ouverture lorsqu'un jeune aura des questionnements ou voudra se confier.

Utilisation de la trousse avant d'appeler la police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas questionner un instigateur, laisser le policier faire.

Ne pas faire de reproche et ne pas demander à voir les photos pour ne pas briser le lien.